



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Hebdomadaires et périodiques régionaux (FPPR)

Au 01 novembre 2019

Augmentation de 0,9%

Valeur du point : 3,99 €

Fonctions	Nouveaux coefficients	Salaire
Rédacteur en chef	617	2 461,83 €
Rédacteur en chef adjoint	567	2 262,33 €
Secrétaire général de la rédaction Chef d'édition	485	1 935,15 €
Journaliste polyvalent 3ème échelon Chef de service ou d'agence	468	1 867,32 €
Secrétaire de rédaction multimédia 2ème échelon Premier secrétaire de rédaction	452	1 803,48 €
Secrétaire de rédaction 2ème échelon Rédacteur détaché Journaliste polyvalent 2ème échelon	441	1 759,59 €
Reporter photo 2ème échelon Secrétaire de rédaction multimédia 1er échelon	425	1 695,75 €
Journaliste polyvalent 1er échelon Secrétaire de rédaction 1er échelon Reporter photo 1er échelon *	419	1 671,81 €
Stagiaires		
du 13 au 24ème mois *	413	1 647,87 €
du 1er au 12ème mois *		

Les salaires ci-dessus sont majorés, le cas échéant, de la façon suivante :

- Pour tenir compte du tirage : au dessus de 20 000 exemplaires, + 10 %
- Pour tenir compte de la périodicité :
 - * bi-hebdo, + 10 %
 - * tri-hebdo, + 15 %

Indemnité appareil photographique personnel : 38,11 €

N.B. : Les augmentations au titre des indices portent sur les salaires réels.